REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 mars 2014

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Olga BARANOVA (S), M. Gary BENNAIM (PLR), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Javier BRANDON (S), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), Mme Maria CASARES (HP), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Roland CROT (UDC), Mme Linda DE COULON (PLR), M. Alpha DRAME (Ve), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), M. Olivier FIUMELLI (PLR), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (HP), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), M. Guillaume KASER (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Estelle MARCHON (HP), M. Antoine MAULINI (Ve), M. Carlos MEDEIROS (MCG), M. Denis MENOUD (HP), Mme Anne MORATTI (Ve), Mme Marie MUTTERLOSE (S), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PEREZ (EàG), Mme Annina PFUND (S), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOU (DC), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), M. Vincent SCHALLER (PLR), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THEVOZ (S), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Christian ZAUGG (EàG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

   L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

   Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

   Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Date: 24 mars 2014

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] ~~*ordinaire*~~ *extraordinaire* [2]

à la demande du Conseil administratif du 7 mars 2014

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 27 mars 2014

Objet: PR-1048 I

Crédit brut de 4 922 000 francs destiné à l'aménagement de l'îlot Sainte-Clotilde et de ses abords incluant la création d'une place publique arborée, ainsi que le réaménagement des rues adjacentes (Jean-Louis-Hugon et Michel-Simon) et du jardin de la crèche Sainte-Clotilde, dont à déduire la participation de l'Association paroissiale Sainte-Clotilde de 719 000 francs pour les travaux de réaménagement de l'îlot, soit un montant net total de 4 203 000 francs.

Signature/s: Pascal Rubeli, président

Rémy Burri, secrétaire